

*Questions orales*

**M. Mackasey:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne sais pas qui a crié non. Je sais ce que je pensais de la motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement. J'ai appuyé la proposition fort logique du député de Central Nova et je manifeste mon courroux de la seule façon qui me soit possible en tant que député, c'est-à-dire en posant une question au ministre.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Cape Breton-East Richmond invoque le Règlement et le député de Verdun a fait des commentaires à cet égard. Le ministre est prêt à répondre et j'accorderai certainement la parole au député de Central Nova pour sa question supplémentaire.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** J'invoque encore une fois le Règlement. Je présente mes excuses au député de Verdun étant donné qu'il appuyait la motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement. N'empêche, monsieur l'Orateur, que vous avez proposé la motion une deuxième fois et que les partisans du secrétaire d'État ont prouvé à deux reprises qu'ils faisaient preuve de discrimination.

**L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être éclaircir la situation.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Muir:** Pas question!

**M. Horner (Crowfoot):** C'est clair et net!

**M. Faulkner:** Les députés ne semblent pas prendre cette question très au sérieux.

**Une voix:** Au contraire!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Central Nova soulève la question de privilège. Je ne crois pas que tout cela soit très utile, mais je donne toutefois la parole au député.

**M. MacKay:** Monsieur l'Orateur, ma question de privilège est toute simple. Malheureusement, le ministre était absent lorsque la motion a été proposée aux termes de l'article 43 du Règlement et je pense que c'est un peu déplacé de sa part de dire que nous ne prenons pas la question très au sérieux, de ce côté-ci de la Chambre. Bien au contraire. Je tiens à signaler à Votre Honneur que les propos du ministre sont déplacés.

**Une voix:** Stupide!

**M. Faulkner:** Monsieur l'Orateur, cet incident m'a été signalé ce matin. J'ai envoyé l'un de mes fonctionnaires enquêter sur la question. J'aimerais signaler aux députés d'en face, avant qu'ils commencent à porter des accusations gratuites au sujet du Programme des jeunes voyageurs, que, bien qu'il soit financé par le gouvernement fédéral, ce programme est régi par les provinces. Je puis assurer au député de Verdun et aux autres qui ont soulevé ce problème que pour des questions de principe, le gouvernement ne tolérera aucune forme de discrimination dans le cadre de ses programmes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier les députés d'en face qui ont appuyé la motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement et pour demander

[M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond).]

au ministre—et j'admets qu'il s'agit en effet d'un programme dont la gestion relève du gouvernement provincial—d'étudier la question avec diligence et d'examiner, dans la mesure du possible, la possibilité de mettre en œuvre des lignes directrices ou des conditions régissant les fonds affectés à de tels programmes de façon à interdire toute distinction injuste de ce genre, comme on le fait déjà dans maints domaines visés par la loi.

**M. Faulkner:** Oui, monsieur l'Orateur. S'il y a lieu de le faire. J'aimerais cependant signaler que le programme a été instauré il y a dix ans et qu'il s'agit du premier incident de ce genre. Mais s'il y a lieu d'assurer une certaine protection contre pareils abus, je suis certainement prêt à tenir compte de la proposition du député à propos de lignes directrices.

DEMANDE D'INCLUSION DE DISPOSITIONS  
ANTIDISCRIMINATOIRES DANS TOUS LES PROGRAMMES  
FINANCÉS PAR LE GOUVERNEMENT

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Étant donné la gravité de cette question, je me demande si le premier ministre, conformément à son attitude, demandera qu'on fasse enquête sur tous les programmes auxquels le gouvernement affecte des fonds afin de s'assurer que chacun d'eux comprend une condition qui interdit les distinctions injustes, ce qui indiquerait que la Chambre et le gouvernement s'opposent à la discrimination fondée sur la race, la religion, la couleur de la peau, le sexe ou la nationalité. Voudrait-il le promettre? Je prends la chose vraiment au sérieux.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Pour ce qui concerne le fond de la question, je suis bien sûr d'accord avec le député comme il a eu l'amabilité de l'admettre. Cependant, en ce qui concerne la façon de procéder, à mon avis, la solution n'est pas aussi facile qu'il l'indique. Le gouvernement s'inquiète depuis quelque temps du fait que les programmes auxquels il affecte des crédits et qui sont gérés par les provinces ne sont pas toujours conformes à ses critères et même à ses intentions. Je veux parler de ce genre de programmes en général. Nous nous efforçons constamment—et nous le faisons encore actuellement—de faire en sorte que lorsque l'argent des contribuables est utilisé, le gouvernement fédéral obtienne sa juste part non seulement de la responsabilité mais également du crédit pendant tout le temps où le programme a bien fonctionné—dix ans, en l'occurrence—et pour lequel le gouvernement provincial a très souvent obtenu plus de crédit que le gouvernement fédéral.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE**

DEMANDE DE RÉGIME DE DOUBLE PRISE POUR LES  
RESSOURCES TOUCHÉES PAR LES FORTES HAUSSES SUR LE  
MARCHÉ INTERNATIONAL

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que COMINCO a déclaré une hausse de bénéfices de 174 p. 100 au premier trimestre et Sherritt Gordon de 180 p. 100, augmentation que le président de Sherritt Gordon attribue aux prix mondiaux insensément élevés pour certaines ressources, le très honorable représentant